



ETAT DE L'ART SUR PIÈCES HUMIDES ET CONSTRUCTIONS BOIS

Les professionnels sont souvent confrontés à une problématique sur les pièces humides sur planchers bois, au niveau de la protection à l'eau des sols, des murs, des éléments encastrables (type douche à l'italienne...), ainsi que les problématiques liées aux accès PMR des pièces humides.

La présente étude a ainsi été menée afin de répondre à cette problématique.

Après un état de l'art normatif et réglementaire (DTU, Règles Professionnelles, E-cahiers, Avis Techniques...), ce rapport propose une synthèse et les constats actuels concernant les locaux E2 et E3. Il synthétise l'état actuel des pièces humides sur planchers bois et propose également quelques actions et orientations à mi 2019.

STATE OF THE ART ON DAMP ROOMS AND TIMBER CONSTRUCTION

Professionals are often confronted with a problem in damp rooms on a wooden floor, with regard to floor waterproofing, wall waterproofing and built-in units (like walk-in showers) and also regarding to problems with disabled access in damp rooms.

The present study was thus carried out in way of trying to answer this problem.

Firstly a state of the art about standards and regulation (French DTU, Règles Professionnelles, E-cahiers, Avis Techniques...) is done. Then this study provides a summary and current findings on E2 locals and E3 locals. This study summarizes the actual situation in damp rooms on wooden floor and propose some actions and orientations in the middle of the year 2019.

REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, UFME, UICB, UIPC, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA.



Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions collectives dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 Juin 1978. Les projets proposés sont arbitrés par les représentants des professionnels qui valident également leur réalisation.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr